

Institut de recherche et d'enseignement pour
les coopératives de l'Université de Sherbrooke
(IRECUS)

Une identité à affirmer, un espace à occuper : aperçu historique du mouvement coopératif au Canada français

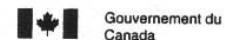
*Jean-Pierre Girard
avec la collaboration de Suzi
Brière*

Produit avec le support du

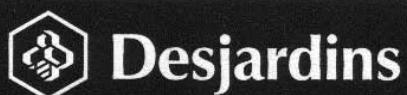
Conseil canadien de la coopération
Conseil de la coopération du Québec
Secrétariat aux coopératives



CONSEIL DE LA
COOPÉRATION
DU QUÉBEC



*La publication de ce document a été rendue possible grâce au support
financier
de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du
Québec et de la Fédération des coopératives québécoises en milieu
scolaire.*



Informations techniques

Coordination, recherche, rédaction

Jean-Pierre Girard, chercheur associé, Chaire de coopération Guy-Bernier, Université du Québec à Montréal

Collaboration à la recherche

Suzi Brière, étudiante au programme de maîtrise en gestion et développement des coopératives de l'IRECUS

Impression : 3e trimestre 1999

Mise en page : Anne-Marie Bhéreur

Révision linguistique : Claire Vaillancourt

ISBN : 2-89536-007-3

© Chaire de coopération Guy-Bernier, UQAM
IRECUS, Université de Sherbrooke

<http://www.er.uqam.ca/nobel/ccgb>
<http://callisto.si.usherb.ca/~irecus/index.html>

Notes aux lecteurs

- *Pour respecter l'usage recommandé par l'Office de la langue française et le Bureau de normalisation du Québec, nous employons dans le texte les symboles M et G pour désigner respectivement les millions et les milliards.*
 - *Les idées exprimées sont celles de l'auteur et ne représentent pas le point de vue officiel des institutions associées au projet.*
-

Présentation

Reconnu pour l'importance de ses ressources naturelles, la vitalité de ses institutions démocratiques et la qualité de vie de ses habitants, le Canada est aussi riche d'une tradition de développement coopératif. Dans de nombreux secteurs d'activités, les organisations coopératives ont, depuis plus d'une centaine d'années, contribué au mieux-être de millions de personnes tout en les sensibilisant aux rouages d'une citoyenneté active et dynamique. Les formes, les contextes ont varié mais ces projets ont tous en commun de s'être faits par ce modèle d'organisation économique et sociale qui place la personne et son bien-être au centre de ses préoccupations.

Réponse à des besoins non ou mal desservis, la coopérative a aussi été souvent pour les différentes communautés francophones du pays, un moyen de perpétuer la culture et la langue. Au Québec plus particulièrement, la formule coopérative est reconnue comme un acteur de premier plan dans différents secteurs d'activités, dont les services financiers, l'agro-alimentaire, l'industrie forestière et la consommation en milieu scolaire.

Cette identification des francophones à la formule coopérative se reflète sur le plan des statistiques. Selon des données récentes, on constate qu'en rapport avec leur population, les francophones ont 2,7 fois plus de coopératives que les anglophones.

La présente brochure veut refléter la diversité et l'importance souvent méconnues qu'a occupé et qu'occupe toujours la coopérative comme modèle d'organisation et d'intervention dans la vie économique auprès des francophones au Canada. Entreprise d'hommes et de femmes, la coopérative est aussi traversée d'influences, portée par des mouvements sociaux dont il sera fait écho dans ce document.

La décision de réaliser un document soulignant les faits saillants historiques de la coopération au Canada français a nécessité des choix de contenu et d'angles de traitements parfois fort exigeants. Devant l'abondance des sources et des faits, tout ne pouvait être dit à l'intérieur d'une cinquantaine de pages. Le lecteur tiendra compte de ces limites. Quant à ceux qui souhaitent aller plus loin, et espérons qu'ils soient nombreux, nous les invitons à consulter la bibliographie.

Le Québec

Province canadienne ayant le plus vaste territoire, le Québec est marqué par la présence du fleuve Saint-Laurent, vaste et longue voie d'eau navigable parcourant un peu plus de 1000 kilomètres de la mer jusqu'aux Grands Lacs ontariens. Les secteurs de l'exploitation forestière, de la production agricole et de l'exploration minière comptent parmi les activités économiques importantes.

Terre de colonisation française à partir du début du XVIIe siècle, la Nouvelle-France sera sacrifiée par le traité de Versailles en 1763 au profit de la forme coloniale anglaise. Malgré un flux migratoire anglais et irlandais significatif, dont celui des Loyalistes qui, au lendemain de l'indépendance américaine en 1776, quittent les territoires de la Nouvelle-Angleterre pour venir massivement s'installer dans la région des Cantons de l'Est, dû à un taux de fécondité élevé, les francophones resteront majoritaires au Québec. Cette situation fait du Québec le pôle principal de la francophonie en Amérique du Nord avec tout près de 6 millions de francophones.

1830-1930 Implantation-naissance

Dès les premières décennies du XIXe siècle, on retrouve au Québec des formes d'organisations s'apparentant aux coopératives. Des personnes se regroupent en sociétés mutuelles ou d'assistance secours pour se donner divers types de protections, dont l'assurance-incendie et l'assurance-vie. Ces initiatives viennent combler un vide auprès de divers groupes de citoyens qui n'ont pas accès à ces services parce que ceux-ci n'existent pas ou parce que les coûts sont prohibitifs. En milieu rural, des agriculteurs se rassemblent autour de cercles d'études pour des besoins de formation et perfectionnement. En zone urbaine, sous l'influence du syndicalisme américain, on observe quelques créations de coopératives de travail à Montréal et Québec. À la toute fin du siècle, à l'initiative d'un membre du clergé, une caisse de type Reiffeinsen est fondée dans un village de la région de Portneuf, Notre-Dame-de-Montauban. Elle cessera ses activités en 1910.

Ces expériences du XIXe siècle vont paver la voie à un développement coopératif plus significatif au début du XXe siècle particulièrement dans le secteur de l'épargne et du crédit et de

la production agricole. Au coeur de ce développement, une personne se démarque, Alphonse Desjardins. À partir d'une dense correspondance entretenue avec des coopérateurs européens et l'accès à d'abondantes sources documentaires par son travail au parlement canadien, le fondateur de la première caisse du Mouvement, qui porte son nom, mettra au point, en 1900, un modèle de coopérative qui se singularise des formules alors existantes : la responsabilité des sociétaires est limitée à leur souscription de part sociale, on y concilie une fonction d'épargne et de crédit et le territoire d'exploitation est celui de la paroisse. Soutenu par l'Église catholique -- souvent le curé de la paroisse exerce gracieusement la fonction de gérant de la caisse, elle-même localisée près ou au sous-sol de l'église -- Desjardins va durant une vingtaine d'années, soit de 1900 à 1920, faire la promotion de son modèle. Ses paroles, sa pensée trouveront écho jusqu'au Congrès américain! Il s'agit à cette époque, probablement, d'un des conférenciers les plus demandés tant au Canada qu'aux États-Unis. À sa mort en 1920, au Québec plus de 160 caisses ont été fondées preuve de l'existence d'un large besoin d'accès au crédit productif. Son concept de caisse scolaire qui vise à sensibiliser les jeunes aux vertus de l'épargne commence une féconde carrière dans des écoles.

S'inspirant pour une grande part, de l'encyclique *Rerum novarum* du Pape Léon XIII, le clergé domestique supporte et dans certains cas se fait le propagateur du développement coopératif dans quelques domaines clefs de l'économie de l'époque. Les noms de l'abbé Allaire (1903) et de monseigneur Ross (1925) sont intimement associés à l'émergence des coopératives dans les secteurs respectifs de l'agriculture et des pêches.

Dans le secteur agricole, les producteurs éprouvent de la difficulté à acheter à bon compte les ressources nécessaires à leurs activités et n'obtiennent généralement pas un prix intéressant pour la marchandise vendue. La création de coopératives répond alors à la fois à des besoins d'approvisionnement et de mise en marché. Une situation semblable prévaut aussi dans le secteur des pêches. Les premières coopératives de pêcheurs verront le jour au milieu des années 20 dans la région de la Gaspésie. La fondation de ces premières générations de coopératives sera facilitée par l'adoption, au début du siècle, d'un cadre légal approprié, soit la Loi sur les syndicats coopératifs en 1906 et la Loi des sociétés agricoles en 1908.

Les caisses se regrouperont dès 1920 sur la base d'unions régionales, tout d'abord dans la région de Trois-Rivières. La fédération des coopératives agricoles naîtra en 1922 sous le nom de la Coopérative fédérée de Québec. Ce nouvel organisme est le fruit de la fusion de trois coopératives oeuvrant dans l'approvisionnement à la ferme et la transformation et la mise en marché de produits laitiers, ce qui permet une diversification des activités dès l'origine des opérations de la Coopérative fédérée.

1930-1945 Prolifération-diversification

La crise économique qui suit le krach boursier de 1929 à l'instar de l'ensemble des pays développés, va durement éprouver le Québec. Suivant le dicton qui veut que la coopération soit la mère de la nécessité, la période 1930 à 1945 va constituer au Québec « l'âge d'or » du développement coopératif. Sur une quinzaine d'années, la formule coopérative va multiplier ses applications dans différents secteurs.

Pour les caisses, cette période débute par une vive secousse. La faillite de caisses porte le gouvernement à vouloir instaurer un système de vérification des caisses. Redoutant cette incursion de l'appareil public dans leurs affaires, les caisses, par la voix de leurs unions, se regroupent pour fonder en 1932, à Lévis, la Fédération des unions régionales des caisses populaires dont un des mandats est justement l'inspection et la vérification des caisses. Cette épreuve de force réglée, les caisses connaissent à nouveau une croissance de leurs effectifs. Même phénomène dans le secteur agricole avec la fondation en 1938 de la Coopérative du canton de Granby ancêtre d'Agropur.

Jusqu'alors soumis aux diktats d'entreprises animées par le seul appât du gain et, avec la volonté d'exercer un meilleur contrôle sur leurs conditions de travail dès 1933, des travailleurs forestiers se regroupent en coopérative. Ce projet, encouragé et soutenu par Esdras Minville, éminent professeur d'économie à l'École des Hautes Études Commerciales, sera repris et développé dans plusieurs autres régions dotées d'un fort potentiel de matière ligneuse. Certaines de ces coopératives ne font qu'exécuter des contrats de coupe avec des compagnies ; d'autres, en plus de la coupe, exercent des activités de transformation et de vente. Le syndicalisme agricole, qui voit

dans le travail forestier une activité complémentaire au travail sur la terre de ses membres, se fait l'ardent défenseur de ce modèle d'entreprise. En fait, pour cette organisation, l'Union catholique des cultivateurs (UCC), la promotion de la coopération s'inscrit dans un vaste projet de restauration sociale. Cette union supporte donc aussi activement la mise sur pied de coopératives agricoles, d'une mutuelle d'assurances et d'un réseau de caisses dédié exclusivement à du financement à long terme des opérations de producteurs agricoles, les caisses d'établissement.

Par ailleurs, l'industrialisation s'accompagnant d'un phénomène d'urbanisation, la question de l'accès à la propriété se pose avec plus d'acuité. De nouveau, avec le soutien de membres du clergé catholique et des conditions de financement favorables offertes par les caisses populaires, on assiste au début des années 1940 à la naissance des premières coopératives dites de construction. Des ouvriers de condition modeste se réunissent dans un premier temps, pour épargner des sommes, puis, soit sous forme de corvée, s'entraident pour la construction ou se regroupent pour négocier des contrats auprès de professionnels et ainsi accèdent à la propriété d'une maison. C'est aussi au cours de cette période que prennent racine les coopératives dans le domaine de la consommation alimentaire, celui de l'achat de fournitures scolaires au sein des établissements d'enseignement et enfin, des services funéraires.

En vue d'assurer une plus grande unité de pensée en matière de doctrine coopérative et une coordination au plan de l'action, les leaders des différents regroupements coopératifs et d'organisations syndicales répondent favorablement à l'appel lancé par le père Georges-Henri Lévesque, doyen de la faculté des sciences sociales de la plus vieille université française en Amérique, l'Université Laval, et fondent en 1940 le Conseil supérieur de la coopération ancêtre de l'actuel Conseil de la coopération du Québec.

1945-1960 Développement-consolidation-repli

De la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'au début des années 1960, les plus vieux mouvements poursuivent leurs développements (caisses populaires), consolident leurs activités (coopératives agricoles) mais pour les autres secteurs le développement se veut plus discret. À une exception, il n'y a pas vraiment de nouveaux domaines d'activités. Cette exception est celui

du secteur de la distribution électrique. À la faveur de la création d'un programme de subventions gouvernementales pour l'électrification des campagnes va se créer en une quinzaine d'années près d'une cinquantaine de coopératives qui se regrouperont en fédération. Fait rare dans l'histoire du mouvement coopératif au Québec, en 1945, dans la région de Montréal, le propriétaire d'une imprimerie embauchant une centaine d'employés vend l'entreprise à une coopérative de travail constituée du personnel.

Le réseau des caisses prend pignon sur rue cette fois-ci davantage en milieu urbain. L'actif se situe en 1940 à 20 millions et le portefeuille est principalement constitué d'hypothèques et d'obligations gouvernementales. Les caisses se sont dotées d'institutions de services, soit en 1944 la Société d'assurance des caisses et en 1948 l'Assurance-vie Desjardins. Dans le milieu agricole, le nombre de coopératives atteindra en 1948 un sommet de 645 et comptera 66 000 membres. Les effets conjugués de la fusion de coopératives et de l'urbanisation provoqueront par la suite une diminution du nombre de coopératives et des sociétaires. Cependant, le chiffre d'affaires dégagé par ces opérations poursuivra sa poussée.

1960-1980 Vitalité-diversification

Le début des années 1960 marque au Québec des changements importants dans le rôle des grands acteurs sociaux et politiques. Cette période est qualifiée de Révolution tranquille. Au centre de ces transformations, animé par un courant d'affirmation nationale, l'appareil public québécois se donne un rôle moteur dans une foule de sphères d'activités sociales et économiques: remplacement des institutions religieuses dans le domaine de la santé et de l'éducation, création de nombreuses sociétés d'État s'impliquant dans le développement économique, adoption d'une batterie de lois, règlements et normes régissant autant de domaines de relations. Sur le plan de la société, outre le dynamisme du mouvement féministe, on observe, particulièrement dans les années 1970, une sensibilité aux initiatives de défense des consommateurs et de protection de l'environnement. Enfin, les modèles culturels de référence, famille, religion, appartenance au territoire paroissial, sont sérieusement ébranlés. La conjonction de ces phénomènes va exercer un impact significatif sur la coopération.

La nationalisation de l'électricité sonne le glas pour le réseau de coopératives oeuvrant dans ce secteur. L'intervention massive de l'État dans le champ des services sociosanitaires signifie pour la Coopérative de services de santé du Québec, une réorientation de ses activités, elle se concentra désormais dans l'assurance-groupe sous le nom de la Mutuelle SSQ.

Cependant, l'État prendra aussi des engagements bénéfiques en faveur du mouvement coopératif. En 1963 une unité administrative voit le jour, destinée spécifiquement aux coopératives, le Service aux coopératives. La même année, répondant à une demande du mouvement coopératif, on procède à une refonte en profondeur des lois les régissant. Une quinzaine d'années plus tard, en 1978, l'État établit un partenariat avec le mouvement coopératif en créant la Société de développement des coopératives, une société mixte destinée à faciliter la capitalisation et le financement des coopératives, notamment celles opérant dans de nouveaux secteurs.

Loin d'être à l'abri des changements, le mouvement coopératif québécois se caractérise durant la période 1960 à 1980 par deux tendances :

- la planification de l'expansion des coopératives dans les secteurs structurés;

- le développement des coopératives dans des secteurs nouveaux.

Dans le réseau des caisses populaires, après avoir franchi en 1964 le cap du milliard d'actif, on poursuit dans la voie du décloisonnement des activités en faisant l'acquisition d'entreprises évoluant dans le domaine de l'assurance et de la fiducie. On se donne aussi des instruments d'interventions sur le plan de la prise de participations dans des entreprises, de la formation et du développement international. La Société de développement internationale Desjardins voit le jour en 1970. Cette période se termine pour Desjardins par 3 événements majeurs : sous l'initiative de divers leaders, dont M. Claude Béland, futur président du Mouvement Desjardins, vont s'affilier à Desjardins sur une période de deux ans, deux réseaux de coopératives financières qui regroupent les individus sur une base professionnelle plutôt que paroissiale tel que c'est le cas pour les caisses populaires, la Fédération des caisses d'économie (1979) et le *Quebec Credit Union League* (1981). Conséquences de cette double adhésion, on adopte une nouvelle terminologie pour désigner les regroupements du mouvement, les unions régionales deviennent des fédérations et la fédération provinciale s'appelle désormais la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec. Du même souffle, on définit de nouveaux pouvoirs et on procède à la création de la Caisse centrale Desjardins qui va devenir le mécanisme facilitant le rôle de compensation et le moyen privilégié du mouvement pour intervenir sur les marchés boursiers et des changes.

Dans le monde agricole, les tendances observées dans la période précédente s'accroissent. Les coopératives du Bas-Saint-Laurent et du canton de Granby qui deviendront respectivement Purdel et Agropur en 1979 se démarquent par leur dynamisme. L'acquisition par cette dernière en 1971 de la franchise Yoplait dans le domaine du yogourt, suite à une entente avec la coopérative française Sodima, conforte sa position de leader dans l'industrie laitière, déjà bien engagée suite à un contrat signé en 1956, pour la production de fromages, avec la grande firme alimentaire canadienne, Kraft.

En matière de consommation alimentaire, la formule coopérative va être de plus en plus reconnue. Le réseau existant va lancer au milieu des années 60 un service de protection des consommateurs, l'Institut de protection des intérêts des consommateurs (IPIC) qui, devant son

succès, servira d'inspiration au gouvernement du Québec pour créer, en 1973, son propre service, l'Office de la protection des consommateurs. En marge des magasins Co-op vont se développer deux réseaux originaux de coopératives de consommation alimentaire. Ces coopératives vont opérer de petites surfaces et fonctionner sur une base de bénévolat dans des quartiers populaires de villes. Dans un cas, les clubs coopératifs de consommation, en sollicitant le travail des membres, on réduit au maximum le coût des marchandises vendues. Cette formule s'avère répondre aux besoins de citoyens ayant des ressources limitées. Dans l'autre cas, celui des coopératives d'alimentation naturelle, on veut assurer la distribution de produits dits sains. Sous l'influence de mouvements alternatifs d'origine californienne, ces coopératives regroupent des individus qui recherchent une qualité de produits non accessibles alors dans les grandes chaînes de distribution alimentaire.

Le monde de l'habitation coopérative est l'objet de changements de fonds. Le modèle des coopératives d'accession à la propriété, qui s'est développé depuis les années 40, s'essoufle. Même si la formule a permis la construction d'un peu plus de 10 000 maisons, par sa nature, ce type de coopérative a une durée de vie limitée. En outre, le marché est désormais davantage en mesure d'offrir des maisons à des coûts abordables. À la suggestion du Conseil de la coopération du Québec, au milieu des années 60 on remplace ce modèle par le concept de coopératives locatives, en l'occurrence, une formule qui s'insère dans une politique sociale de logements et s'adressant cette fois-ci à des gens qui cherchent un logement de qualité à coût raisonnable. Ce réenlèvement reflète aussi le poids des locataires en zone urbaine, notamment à Montréal où cette proportion s'établit à 80 % du parc résidentiel comparativement à 20 % de propriétaires. À l'origine de cette seconde génération de coopératives d'habitation, en 1967, l'État québécois va jouer un rôle de premier plan pour, suite à un changement de parti politique au pouvoir, se retirer brutalement en 1971. Coïncidence, deux ans plus tard, le fédéral débute son intervention dans le financement du logement coopératif! Un nouveau type de développement prend place. Un développement davantage axé sur les communautés de quartiers et qui, du moins au Québec, encourage la rénovation plutôt que la construction neuve. La mobilisation dans les années 70 des citoyens du quartier Milton Park à Montréal pour contrer un vaste projet de démolition et reconstruction des habitats de ce secteur situé à proximité de l'Université McGill leur a évité une brutale délocalisation. On y retrouve maintenant un ensemble de coopératives et d'organismes à

but non lucratif regroupés au sein d'une fiducie foncière garantissant ainsi la pérennité de la propriété collective et du milieu avec des ensembles résidentiels non pas détruits mais habillage rénovés.

Ce jeu de va-et-vient du financement étatique ne sera pas sans conséquence sur le plan associatif pour les coopératives. L'intervention initiale de l'État québécois dans ce champ s'est réalisée en bonne partie avec la collaboration d'une fédération provinciale de coopératives d'habitation. Le retrait de l'État en 1972 va signifier la disparition de cette fédération. À ce modèle d'une fédération centralisée, les coopératives d'habitation de la nouvelle génération vont par la suite privilégier le regroupement sur une base régionale. Une première fédération voit le jour en 1979 dans la région des Cantons de l'Est.

Le début des années 60 marque aussi la présence de la formule coopérative auprès d'une nouvelle clientèle, les coopératives de groupes inuit. S'adressant à de petites communautés d'autochtones qui vivent dans le Grand Nord (1500 km au nord de Montréal), ces coopératives vont assumer à la fois un rôle sur le plan de la mise en marché de la production et sur celui de l'approvisionnement en biens de première nécessité. Se faisant, ces coopératives vont briser le monopole qu'exerçait depuis plus de 200 ans une firme marchande, la compagnie de la Baie d'Hudson. Le Mouvement Desjardins, le Conseil de la coopération du Québec et le gouvernement du Québec vont prêter assistance à ce nouveau réseau pour faciliter la création d'une Fédération en 1967.

Dans le domaine de la coopération du travail, le développement des coopératives forestières va connaître au cours de la période des soubresauts, mais l'adoption d'une politique d'appui à l'expansion de ces coopératives en 1978 va bien augurer pour la prochaine période. Cette politique reconnaît aux coopératives l'obtention de contrats d'aménagement pour un minimum de 50 % de la forêt publique. Ces coopératives sont ainsi engagées dans un processus de diversification de leurs opérations. Par ailleurs, dans les autres secteurs d'activités, la formule de coopératives de travail reste encore peu utilisée.

Cette période est aussi le théâtre des premières manifestations de la concertation inter-coopérative sur une base régionale. À titre d'exemple, les coopératives de la région de l'Outaouais fondent, au début des années 70, le Conseil des coopératives de l'Outaouais, regroupement coopératif intersectoriel qui va en partie inspirer le futur programme des coopératives de développement régional.

1980-2000 Mutation-transformation-nouvelle dynamique

Sur le plan des phénomènes de société, d'un point de vue économique, le Québec va être aux prises, au cours de la période, avec deux importantes poussées récessionnistes. Après l'escalade des taux d'intérêts qui au début des années 1980 vont culminer à 20-22 % en 1982, les années 90 à 93 sont caractérisées par un taux de chômage inégalé depuis 60 ans. Sur le plan politique, les Québécois seront conviés à 15 ans de distance, soit en 1980 et en 1995, à se prononcer par voie référendaire sur l'appartenance au Canada. Sous la pression des principales agences de cotation de crédit, l'État est contraint à diminuer son endettement. Le Québec retarde son engagement dans cette voie, mais finit par s'y appliquer résolument au milieu des années 90. L'assainissement des finances publiques prend alors la forme de très importantes restrictions financières et comporte une sérieuse remise en question de la notion d'État providence.

Si la période suivant le krach boursier de 1929 a vu naître plusieurs projets collectifs portés par des valeurs d'entraide et de solidarité, la période récente est davantage celle de la réussite personnelle, de l'individualisme, du repliement sur soi. Le marché, le jeu de l'offre et de la demande définissent la nouvelle donne. Mais à travers ce nouveau credo dont l'influence américaine n'est pas négligeable, percent d'heureuses initiatives de développement local animées par une philosophie de développement endogène.

Cette période voit l'État modifier sensiblement son rôle à l'égard des coopératives. Après avoir convoqué et organisé le Sommet sur la coopération en 1980, l'État supportera la mise en place de ressources pour faciliter la création et la capitalisation de coopératives particulièrement dans le domaine du travail. Il financera, principalement sur la base d'emplois créés ou maintenus, des organismes assumant des responsabilités de promotion et d'accompagnement au développement

coopératif, des coopératives de développement régional (CDR). Outre ce mandat, les CDR ont aussi la responsabilité d'animer et de stimuler l'intercoopération sur une base régionale en sollicitant à titre de sociétaires les coopératives du territoire. Le service gouvernemental s'adressant aux coopératives, la Direction des coopératives, sera désormais sous la responsabilité d'un ministère à vocation de développement, le ministère de l'Industrie et du Commerce. Quant aux caisses populaires, elles relèvent d'une agence gouvernementale assumant des fonctions de contrôle et vérification, l'Inspecteur général des institutions financières. Sur le plan du financement, la Société de développement des coopératives verra son statut modifié à quelques reprises pour se voir dissoute en 1992. Ses programmes seront alors dévolus à une vice-présidence du développement coopératif d'une société d'État, la Société de développement industrielle qui prendra le nom en 1999 d'Investissement-Québec. Il s'agit de programmes de garanties de prêts et exceptionnellement de prêts.

En 1985, répondant à une demande formulée lors du Sommet de 1980, le gouvernement crée un nouvel instrument fiscal visant à stimuler la capitalisation des coopératives de type travailleurs et producteurs, le Régime d'investissement coopératif (RIC). Ce mécanisme favorisera sur une période de 13 ans une souscription de plus de 100 M\$ dans les coopératives. Il ne s'agit cependant pas d'un avantage indu aux coopératives, les entreprises marchandes disposant depuis 1978 d'un outil similaire, le Régime d'épargne-action (REA).

Sur le plan légal, on note en 1983 une importante refonte de la Loi sur les coopératives et une autre moins substantielle en 1997. En 1983, soulignons l'introduction d'éléments facilitant la reconnaissance des coopératives de travail, de coopératives de travailleurs actionnaires et en 1997 de coopératives à sociétariat multiple, la coopérative de solidarité. Ce type de coopérative, s'inspirant de pratiques ayant cours notamment en Italie, permet la cohabitation de trois types de membres, l'usager, le travailleur et le membre associé (individu ou corporation). La Loi des caisses a également fait l'objet de transformations majeures particulièrement en 1989. Ces changements concernent le décloisonnement, la capitalisation, la composition des conseils et la création de sociétés en portefeuille.

Le Conseil de la coopération du Québec sera traversé, au début des années 80, d'un questionnement de fond qui a trait à son sociétariat et à ses activités. Au fil de cette décennie, quelques décisions stratégiques définiront un « nouveau » Conseil, dont une ouverture marquée aux secteurs émergents et le délaissement du service international ce qui donnera naissance par la suite à l'organisme non gouvernemental, la société SOCODEVI. De plus, à la suggestion de Monsieur Claude Béland, président du Mouvement Desjardins, le Conseil va animer un vaste processus de consultation et de mobilisation du mouvement coopératif, les États généraux de la coopération.

Cet événement se tiendra de 1990 à 1992 et consistera en une quarantaine de forums locaux et régionaux suivis d'assises provinciales. L'ensemble du processus va impliquer plusieurs milliers de dirigeants, gestionnaires et sociétaires et va culminer par l'adoption d'un Manifeste et de plusieurs résolutions visant une meilleure cohésion des actions du mouvement coopératif québécois. Il se tiendra d'ailleurs dans cette foulée deux sommets, celui sur l'éducation coopérative (1993) et celui de la coopération du travail (1996). Avec la collaboration de partenaires syndicaux, sera aussi créée une Fondation visant la promotion de l'éducation coopérative. Le Conseil commandera quelques études répondant à des sujets d'actualité, tels le financement des coopératives (1989), la démutualisation des coopératives oeuvant dans l'assurance (1989), les conditions de reconnaissance du concept de coopératives de travailleurs actionnaires (1990), l'attitude de la population québécoise à l'égard de la coopération (1992), etc. De plus, par des ententes de collaboration avec la Direction des coopératives, le Conseil reçoit le mandat de gérer des programmes de financement, tel celui s'adressant aux coopératives de développement régional. Une des grandes centrales syndicales, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) va prendre quelques engagements marquant son intérêt au développement de coopératives de travail en créant, à la fin des années 80, un groupe conseil accompagnant des travailleurs dans des processus de conversion d'entreprises à capital-action en coopérative de travail ou des créations *ex nihilo*. De plus, en 1996, cette organisation lance un fonds de capital de risque dont une des clientèles cibles est celle des coopératives de travail, le FondAction.

Le portrait du développement coopératif au cours de cette période est polymorphe. Le tout varie selon les secteurs, selon le degré d'intégration dans l'économie. Le début de cette période est

cependant à marquer de quelques pierres noires. La Fédération des coopératives de pêcheurs, les Pêcheurs unis du Québec, prise entre une forte centralisation, de vives tensions de juridictions divisant les ordres de gouvernement en matière de pêche et une fidélité de ses sociétaires qui laisse à désirer, cessera ses opérations en 1983. De mauvaises décisions administratives et stratégiques et le resserrement du marché de la distribution alimentaire conduiront, en 1982, à la disparition de la Fédération des magasins Co-op entraînant dans son sillage la fermeture des magasins les plus faibles. Le réseau des coopératives d'alimentation naturelle et des clubs coopératifs de consommation vont connaître un sort semblable cette fois-ci, en raison de la perte d'intérêt généralisée au travail bénévole. Dans le secteur financier, le réseau des caisses d'entraide, apparu dans les années 60 et destiné au financement des petites et moyennes entreprises, sera victime du niveau élevé de prêts à risque à des PME et des investissements improductifs dans l'immobilier. Quelques caisses de ce réseau seront intégrées au sein du Mouvement Desjardins. Dans le domaine des assurances, une diversification téméraire des activités et certains investissements non rentables dans l'immobilier vont porter, en 1992, un coup fatal à la mutuelle fondée dans les années 20 par le syndicalisme agricole, Les Coopérants. La mutuelle SSQ devra modifier en 1993 sa structure de capitalisation pour éviter de connaître le même sort.

Le Mouvement Desjardins traverse relativement bien cette période. De nouvelles activités sont développées --émission d'une carte de crédit – Visa Desjardins, exploitation de guichets automatiques, inauguration de transactions électroniques pour le sociétaire -- et l'on procède à l'intégration d'autres entreprises. À ce sujet, l'acquisition la plus spectaculaire est l'acquisition en 1993 du complexe financier La Laurentienne qui va du coup augmenter l'actif de 20 G\$. La concurrence de plus en plus vive va néanmoins forcer le Mouvement à s'engager en 1997 dans un vaste processus de transformation de son approche des affaires. Sous le vocable de réingénierie, sur un horizon de 5 ans, le Mouvement aspire à être plus efficace, productif et proactif. La fidélité des sociétaires accusant un recul marqué, Desjardins veut faire de la caisse un lieu intégré de services financiers, soit outre les services bancaires traditionnels, un lieu pour avoir accès à des services de fiducie, d'assurance et de courtage. C'est aussi avec le souci de baisser ses coûts d'administration que les représentants de caisses réunis en assises en 1999 décident d'étudier des scénarios de réductions des paliers intermédiaires, les fédérations.

Aussi exposée aux forces de la concurrence, la coopération dans le secteur agro-alimentaire se caractérise par la poursuite de processus de fusion, intégration, acquisition et rationalisation, ce qui remodèle considérablement le paysage. Le regroupement des coopératives agricoles, la Coopérative fédérée de Québec, consolide sa présence dans ses différents champs de compétence dont la transformation et la mise en marché du poulet et du porc, parfois en s'associant avec des intérêts privés pour créer une société en commandite, d'autres fois en achetant un compétiteur. Elle joue toujours un rôle de premier plan dans l'approvisionnement à la ferme. Dans l'industrie laitière, même si la Coopérative fédérée y est présente avec d'autres coopératives au sein d'une société en commandite dans le lait de transformation sous le vocable du Groupe Lactel, la coopérative Agropur se démarque nettement. Cette coopérative qui, depuis ses débuts en 1938, n'a jamais cessé de progresser en perpétuant acquisitions et intégrations d'autres entreprises y inclus des fusions de coopératives, élargit en quelques années son membership à l'ensemble du Québec puis en 1998 à d'autres provinces. Des alliances stratégiques avec d'autres grandes entreprises consolident sa position de principale coopérative dans l'industrie laitière canadienne. Il faut souligner dans ce cas, le dynamique processus d'animation et de consultation du sociétariat --en place depuis près de 50 ans -- qui vaut à Agropur un puissant attachement des membres et ultimement un important engagement financier sous forme de souscription de plus de 100 M\$ de capital social.

Dans le secteur forestier, nonobstant les hauts et les bas que traverse l'industrie et l'application d'un nouveau régime forestier à la fin des années 80, les coopératives oeuvrant dans ce secteur vont très bien tirer leur épingle du jeu, entre autres en raison de la diversification de leurs activités. S'y retrouvent des opérations de coupe et transformation du bois, de production de plants, d'aménagement et de reboisement forestier. Avec un chiffre d'affaires approchant le demi-milliard de dollars, ces coopératives constituent un acteur de premier plan dans le développement local de régions dites « de ressources ».

Les divers incitatifs gouvernementaux vont stimuler au cours des années 80 la création de coopératives de travail autres que les coopératives forestières. Ces coopératives sont généralement concentrées dans le secteur des services et regroupent moins d'une dizaine de

personnes. Il n'y a pas de véritables masses critiques. Une exception, le cas des coopératives actives dans le transport ambulancier. Au nombre de 5, les coopératives de ce secteur comptent plus de 700 employés syndiqués et ont une position dominante dans 7 régions administratives du Québec. À défaut d'être nombreuses, les coopératives de travail, tel que l'a confirmé en 1999 une étude de la Direction des coopératives, ont une espérance de vie ou un taux de survie supérieur à celui d'entreprises ayant un statut de compagnie à capital-action.

La présence des coopératives dans des domaines à plus forte intensité capitaliste se réalise à partir de 1987 par la formule de coopérative de travailleurs actionnaires. Il s'agit du regroupement de travailleurs d'une entreprise à capital-action qui, par le truchement d'une coopérative, détiennent un bloc d'actions ordinairement à hauteur d'environ 15 à 20 %. Quelques cas de coopératives de travailleurs actionnaires se sont réalisés dans des entreprises de plus d'une centaine d'employés, dont celui d'une entreprise minière comptant plus de 800 employés.

Dans le domaine de l'habitation, à la faveur de différents programmes de financement gouvernementaux, les coopératives vont augmenter le parc de logements jusqu'à environ 24 000 unités. Par contre, le retrait du gouvernement fédéral en 1992 et une intervention modeste du provincial va freiner cette croissance. Ce développement se poursuit toujours dans une perspective de logement social. Les quelque 1200 coopératives de ce secteur maintiennent leur regroupement sur une base régionale au sein de fédérations. Cinq fédérations se regroupent en 1987 pour fonder la Confédération québécoise des coopératives d'habitation.

Les coopératives opérant dans des institutions scolaires, après une période difficile dans la décennie 70, retrouvent un puissant élan de développement dans la décennie suivante mais à la fin des années 90 doivent composer avec d'exigeants défis dont des charges administratives plus lourdes requises par les établissements, par exemple, le coût du loyer, et une concurrence accrue entre autres par des librairies virtuelles n'ayant pas à supporter locaux et inventaires. Même si ce réseau a fait l'acquisition en 1992 d'une entreprise d'assemblage d'ordinateurs, ce secteur de vente au détail pose aux coopératives en milieu scolaire de fortes exigences notamment sur le plan des coûts et de la vitesse d'innovation.

Dans un contexte où de nombreuses entreprises québécoises sont l'objet d'acquisition par des firmes étrangères, les coopératives funéraires avec l'appui du Mouvement Desjardins et de l'État québécois, connaissent à la fin des années 90 une croissance notable. Dans certaines régions, elles occupent jusqu'à 30 % du marché. Elles sont réunies depuis 1987 en fédération.

Capitalisant sur les consensus se dégageant d'un Sommet sur l'économie et l'emploi tenu à l'automne 1996 à l'initiative du gouvernement et regroupant les principaux partenaires socio-économiques, les coopératives de services à domicile vont dès lors se développer rapidement pour atteindre en 1999 la cinquantaine. Offrant leurs services à des personnes en perte d'autonomie mais qui demeurent à domicile, ces organismes prennent majoritairement la forme de coopératives de solidarité (*infra*). Si leur rayonnement bénéficie de l'appui de Desjardins, leur champ d'interventions se situe dans une zone qui fait l'objet de tensions avec des composantes syndicales représentant des travailleurs d'organismes publics et parapublics présents dans ces domaines. La distance que doivent parcourir des citoyens pour accéder à des services de santé va conduire, à la fin des années 90, trois communautés à fonder autant de coopératives de services de santé.

La formule coopérative connaît aussi un regain d'énergie dans le secteur de la consommation alimentaire, avec la fondation en 1994 d'une nouvelle fédération. On en trouve aussi une application inédite dans le domaine de la câblodistribution, sous forme de coopérative d'utilisateurs. Confrontés aux coûts élevés de l'achat de machinerie et prenant exemple de pratiques ayant cours en France, des producteurs agricoles fondent des coopératives d'utilisation de machinerie agricole (CUMA) et parfois, toujours sous l'idée du partage de ressources, des coopératives d'utilisation de main-d'oeuvre (CUMO).

Sur le plan académique et de la recherche, la création à la fin des années 60 d'une chaire d'études sur les coopératives à l'Université de Sherbrooke va évoluer au début des années 80 par la mise sur pied de l'Institut de recherche et d'enseignement pour les coopératives (IRECUS). On y offre depuis 1981, le seul programme canadien de second cycle en gestion et développement des coopératives. Au milieu des années 70, l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal va fonder le Centre de gestion des coopératives puis, quelque 12 ans plus tard, à l'initiative du

président de la Fédération des caisses Desjardins de Montréal, l'UQAM inaugure la Chaire de coopération Guy-Bernier. Enfin, depuis 1969, les universitaires s'intéressant aux coopératives et plus globalement aux questions portant sur l'intérêt collectif concrétisées par les domaines de l'économie sociale et de l'économie publique sont réunis dans une association, le Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives, le CIRIEC-Canada, qui publie la revue Économie et Solidarité, le seul périodique scientifique francophone d'Amérique consacré au sujet.